

Module : Environnement de l'entreprise

Numéro du modèle : 8

Élément : Comptabilité d'entreprise

Département d'attachement : TM

SÉRIE DES EXERCICES 6 :

LA FACTURATION

" Le courage n'est pas l'absence de peur, mais la capacité de vaincre ce qui fait peur. Nelson Mandela."

EXERCICE 1 :

Le 08/05/2018 l'entreprise MATRI spécialisé dans la vente des pots de plantation a adressé à son client Bernard la facture 235 :

- Marchandise 60 000 HT (300 unités)
- TVA 20 %
- Remise 5%
- Escompte 2%
- Transport forfaitaire 2000 TTC (dont TVA 14%)
- Le règlement est effectué par chèque bancaire

Travail à faire :

1. Présenter la facture n° 235
2. Enregistrer au journal l'opération du 08/05 chez le client et le fournisseur

EXERCICE 2 :

Le 17/05 l'entreprise MEUBALIS achète chez BOISPLUS 500 unités de matières premières pour un montant de 15000DH (tva 20%), Rabais 3%, Remise 10%, facture n° 237, BOISPLUS accorde un escompte de 2% pour paiement en espèces.

Travail à faire :

1. Présenter la facture n° 237
2. Enregistrer au journal l'opération du 17/05 chez le client et le fournisseur

EXERCICE 3 : Facture d'avoir



Le client (A) retourne le 21/04/2006 au fournisseur (B) 30 000 de marchandise.

Données facture « doit » :

- Remise 5%
- Rabais 1450 Dh
- Ristourne 3 %
- Escompte 1%
- TVA 20 %

Travail à faire :

1. Présenter la facture
2. Enregistrer au journal l'opération du 21/04/2006 chez le client et le fournisseur

EXERCICE 4 :

1. le 9-1-2017, l'entreprise Rachid d'AGADIR assujettie à la TVA reçoit de son fournisseur, l'entreprise BÊTA de Fès la facture de doit n°4 résumée ainsi : marchandises : 7000 Dhs HT, TVA 20%, net à payer au 27-2-2017.
2. Le 10-1-2017, l'entreprise Bêta de Fès assujettie à la TVA reçoit de son fournisseur Samir de casa la facture de doit n°45 réglée par chèque bancaire n°144 : Micro-ordinateur : 25000 Dhs HT, TVA 20%.
3. le 12-1-2017, l'entreprise Bêta de Fès assujettie à la TVA reçoit de l'entreprise RAHMANI d'AGADIR, la facture de doit n°65 résumée ainsi : matières premières : 2000 Dhs HT, remise 10%, TVA 20%, paiement au comptant par chèque bancaire n°35.
4. Le 16-1-2017, l'entreprise RAHMANI d'AGADIR assujettie à la TVA reçoit de l'entreprise BÊTA de Fès, la facture de doit n°135 résumée ainsi : marchandises : 3500 Dhs HT, rabais 5%, remise 10%, TVA 20%, net à payer le 16-2-2017.
5. Le 18-1-2017, l'entreprise GHIATI de Taza assujettie à la TVA reçoit de l'entreprise Bêta de Fès la facture de doit n°49 comprenant les éléments suivants et payables à 30 jours : Marchandises : 5000 Dhs Hors taxes (HT), TVA 20%.



6. Le 20-1-2017, l'entreprise GHIATI de Taza assujettie à la TVA reçoit de l'entreprise Bêta de Fès la facture d'avoir n° A12 portant remise de 500 Dhs sur la facture de doit 49 du 18-1-2017 ci-dessus.
7. Le 23-1-2017, l'entreprise ALAOUI de CASA assujettie à la TVA reçoit de l'entreprise Bêta de Fès la facture de doit n°9 comprenant les éléments suivants et payables à 30 jours : marchandises : 7000 Dhs HT, remise 5%, rabais 5%, escompte 1%, TVA 20%, payable dans un mois. Le 25-1-2017, l'entreprise ALAOUI de CASA reçoit de l'entreprise Bêta de Fès la facture d'avoir n°A99 concernant le retour de 2000 Dhs de marchandises non conformes.
8. Le 31-1-2017, l'entreprise Bêta de Fès envoie à l'entreprise Risk de casa, la facture de doit n°8, produits finis : 25000 Dhs, payable sous huitaine.
9. Le 31-1-2017, l'entreprise Bêta de Fès envoie à l'entreprise Amrani de casa, la facture de doit n°13 réglée par chèque n°200 : commissions : 7000 Dhs,

Travail à faire :

IL vous est demandé d'établir puis de journaliser les factures ci-dessus adressées par l'entreprise Bêta de Fès assujettie à la TVA.

FIN DE SÉRIE DES EXERCICES 6